



Association Yǎng Shēng Fǎ



Le 29/04/2020

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre association de formation prend toutes les dispositions et mesures nécessaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap en respect de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Art. L.114 du code de l'action sociale des familles.

Dans le cas où vous seriez en situation de handicap, nous pouvons vous accompagner pour adapter la formation.

Votre référent handicap dans notre formation sera **M. SERRANO Antoine**

courriel : antoine.m.serrano@gmail.com ou Tel. 07 68 08 62 92. Ou ifat.yangshengfa@gmail.com

Le Référent Handicap mobilise des connaissances à la fois réglementaires, organisationnelles et comportementales en conformité avec la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE HANDICAP QUI POURRAIENT OUVRIR L'ACCESSIBILITÉ EN :

- TOTALITÉ (théorie et pratique pour former un thérapeute) ou
- PARTIELLEMENT (uniquement théorique, pour les connaissances générales ou culturelles) ou
- IMPOSSIBLE (un état qui serait incompatible de suivre cette formation).

- Handicap physique (moteur) permanent :

- Pour les personnes ayant un **handicap physique visible** à mobilité réduite (fauteuil, béquilles, etc.) seul la formation théorique peut-être accessible, car pour les exercices de cliniques pratiques l'étudiant devra se mettre à la portée du patient (souvent couché) pour les différentes palpations de bilan énergétiques et de soins manuels, punctures, massage TuiNá, moxa (chauffage à l'armoise), gâcha (grattage) et ventouses, Qi Gong et autres techniques manuelles.
- Pour les personnes ayant un **handicap physique non visible**, tel que le port de prothèse, seul les personnes avec des prothèses de membres supérieurs ne pourront pas participer aux cours pratiques, par manque de dextérité et de sensibilité, toutes les autres personnes porteuses d'autres prothèses sont compatibles à condition qu'elles n'entraînent pas de mobilité réduite. Pour les personnes malvoyantes (pas aveugles) ou les personnes avec un trouble de l'audition (pas sourdes ou muettes) étant



Association Yǎng Shēng Fǎ



Le 29/04/2020

équipées de prothèse (auditive ou de verres correctifs) la formation leur est entièrement ouverte pour la partie théorique et pratique.

- Pour les Personnes ayant un **handicap physique non visible**, de maladies organiques morbides telles que, obésité, diabète, sclérose en plaques, polyarthrite, (non invalidantes), etc., la formation leur est entièrement accessible.

- Handicap mental ou psychique :

- Pour les personnes avec un **handicap psychique** (problèmes à s'adapter à l'environnement social) tel que : schizophrénies, troubles bipolaires, paranoïa, dépressions sévères, nervosités obsessionnelles, etc., soit tous les troubles de la personnalité qui entraîne un comportement, un jugement, une perception ou une relation propre à leur monde, ne pourront pas suivre la formation.
- Pour les personnes ayant un **handicap mental** (développement mental réduit ou incomplet, déficience intellectuelle, ou trisomie 21) entraînant un déficit relationnel, des difficultés de concentration, qui caractérise une insuffisance des facultés au niveau global du développement intellectuel, notamment aux niveaux des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales, cette formation ne leur est pas accessibles.

On entend par altération des fonctions cognitives, les fonctions qui ne permettent pas l'acquisition, le stockage, la transformation et l'utilisation des informations telle que : la mémoire, le langage, le raisonnement, l'apprentissage, l'intelligence, la résolution de problèmes, la prise de décision, la perception, l'attention, le manque d'autonomie. L'autisme (troubles envahissant du développement) rentre dans ce cadre.

Veille réglementaire par abonnements aux newsletters de :

- Formation TH Conseil (<https://www.thconseil.fr/>)
- AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes>)
- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.crma-auvergnerhonealpes.fr/>)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône
10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon www.cma-lyon.fr